

Comité de Suivi des aspects économiques du plan d'adaptation territoriale de la Banque

(Réunion du 17 Novembre 2004)

Le SNABF Solidaires ne peut pas partager l'appréciation globalement positive de la Banque sur la « migration des activités ». N'ayant toujours pas pris la pleine mesure des difficultés réelles auxquelles nos collègues sont quotidiennement confrontés sur le terrain, elle n'a pas mis en œuvre tous les moyens requis, ni procédé aux assouplissements nécessaires.

GESCO : tout mettre en œuvre pour conserver nos comptes.

Gesco a démarré le 13/09/2004 avec 3 408 comptes espèces et 2 669 comptes titres. Le nombre de comptes internes est beaucoup moins important que prévu, de même que la volumétrie des opérations et le nombre de chèques remis à l'encaissement. Enfin, la Banque anticipe d'importants gains de productivité. Aussi envisage-t-elle déjà **de réviser à la baisse les effectifs cibles de la plate-forme** ; cette annonce pourrait intervenir à l'occasion d'un prochain CCE.

La Banque a également l'intention d'avancer les dates des trois migrations prévues en 2005, son objectif étant d'achever la bascule avant fin juin (30.000 comptes concernés).

Sans récuser cette anticipation, le SNABF Solidaires a exigé que les aménagements apportés aux dispositions initiales du plan ne s'effectuent pas uniquement au bénéfice de la Banque. Nous avons donc revendiqué que cette même volonté d'assouplissement se manifeste dans l'application du plan social à nos collègues du réseau.

Par ailleurs, **notre organisation a fermement renouvelé sa demande de mise en œuvre, le plus rapidement possible, de la gestion des comptes via internet.** Dans le cas contraire, le risque est grand de voir partir les comptes de nombreux actifs et retraités, fournissant ainsi à la Banque l'occasion de supprimer cet avantage acquis de longue date.

Dans ce contexte, **le SNABF Solidaires rappelle à tous nos collègues, actifs et retraités, qu'ils doivent impérativement conserver leur compte à la Banque et continuer d'y effectuer un maximum d'opérations.**

Bilan de la première phase de restructuration du réseau : « Personne ne doit rester au bord du chemin »

À partir de situations concrètes de comptoirs ou de régions, nous avons vigoureusement **dénoncé les insuffisances globales et persistantes d'effectifs** (300 EATP non encore pourvus), **mais aussi celles :**

- **liées aux transferts d'activité déjà effectués sans les effectifs correspondants,**
- consécutives à l'**inadaptation des moyens affectés au surendettement** (calculés sur l'activité 2002), ainsi que dans certains BAI,
- **dans certaines fonctions spécialisées** (analystes Géode et de groupe ...),
- **y compris parmi les cadres** (succursales sans directeur ou sans adjoint), avec les risques d'affaiblissement de la présence de place et de démotivation des équipes.

Notre organisation a demandé un **recours accru aux intérimaires**, ainsi qu'une réponse appropriée à chacun de ces dysfonctionnements. La Banque n'a pas contesté ces difficultés, mais s'est limitée à confirmer la clause de rendez-vous prévue en mars 2005, laissant dans l'immédiat le soin aux Directeurs régionaux d'adapter localement les moyens et horaires d'ouverture des BAI.

S'agissant des problèmes immobiliers et d'installation matérielle dans les succursales d'accueil, **le SNABF Solidaires a revendiqué le principe d'un poste de travail pour chaque agent**, afin notamment de faciliter l'intégration des agents déplacés et d'éviter une dégradation collective des conditions de travail.

Le Secrétaire général de la Banque estime qu'il n'est pas anormal de partager les postes de travail : des instructions ont d'ailleurs été données dans ce sens aux Directeurs régionaux.

Notre organisation syndicale a de surcroît dénoncé la remise en cause rampante des travaux de conjoncture et d'études dans le réseau (abandon de l'ERPI nationale et risque d'abandon des déclinaisons régionales de cette enquête, allègement de l'enquête financière, suppression de centralisations à caractère local...). La réponse à ces questions a été renvoyée à un prochain CCE, de même que nos demandes d'information sur l'évolution de l'activité des caisses (impact de la restructuration de Valiance...)

Pour ce qui concerne **la nouvelle architecture territoriale** (DDRPE, Comités de Direction régionale, Cellules régionales de Maîtrise des Risques...), la Banque n'a pas contesté nos remarques sur **la nécessité de préciser son contenu et de rendre son fonctionnement plus transparent.** La direction du réseau a constitué, à cet effet, des groupes de travail pour prendre en compte les initiatives du terrain.

Enfin, nous **avons dénoncé les libertés prises par la Banque pour modifier subrepticement la nouvelle organisation du réseau** (Cf. les dispositions de la DR 2125 retirant aux adjoints des Directeurs régionaux le statut de Directeur départemental).